

# COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

## Délibération du Conseil municipal du 10 mars 2020 2019

Envoyé en préfecture le 16/03/2020  
Reçu en préfecture le 17/03/2020  
Affiché le  
ID : 027-212702542-20200310-6\_1-DE

Conseil municipal du	10 mars 2020	Délibération N°	2020-006
----------------------	--------------	-----------------	----------

Le Maire,  
Raphaël NORBLIN

Étaient présents : Mmes Patricia BRAY, Laurence HUZE, A-M TURMEL, MM. RAPHAËL NORBLIN, Frédéric DESDION, Aurélien LEBARON, Michel PHILIPPE, Michel DUPAS, Christophe MARON, Aurélien LEBARON

Absents représentés : Franck LAMBLARDY représenté par R NORBLIN  
I BAILLY PURNU adonné pouvoir à A-M TURMEL  
Jacques POUCHIN représenté par C.MARON

Absents non représentés : Isabelle BAILLY-PURNU, Jacques POUCHIN, Thomas DEHAUMONT, Michel RIO, Franck LAMBLARDY

Membres en exercice 15      Présents 10      Votants 13

Conseil convoqué le 03/03/2020

Secrétaire : Mme Patricia BRAY

Votes Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

### Intervenants maîtres-nageurs année scolaire 2019/2020

Considérant qu'il s'avère nécessaire d'apprendre à nager les élèves de l'école de Fontaine sous Jouy,

Vu la possibilité d'accès à la piscine de la Base aérienne 105 à compter du 13 mars 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'embaucher 2 contractuels en tant qu'opérateur territorial des activités physiques et sportives indice brut 350 majoré 327, échelon 3.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les contrats et tout autre document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Raphaël NORBLIN